



# SAINT-DOLAY INFO

## INFORMATION MUNICIPALE N° 304

**DECEMBRE 2022**

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 DECEMBRE - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 11 - pouvoirs : 2 = 13 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjointes : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Wilhelm BLANCHARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Yannick ROUSSE

Absents excusés : Audrey BERTET, Stéphane PELLION, Karine BERTHO, Isabelle PERRAIS donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN.

Absents non excusés : Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL et Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

Jean-Pierre HAMON est secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR :**

#### ❖ A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

#### ❖ B. Délibérations :

##### ❖ URBANISME :

- Achat d'une parcelle de terrain rue de la Picardie

##### ❖ FINANCES :

- Décision Modificative au Budget Principal
- Décision Modificative N°1 au budget Lotissement des Châtaigniers

##### ❖ ENFANCE JEUNESSE :

- Recrutement au restaurant scolaire
- Séjour ski

#### • C. Questions et informations diverses :

À la suite de la démission de Madame Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON, adjointe et conseillère municipale, Monsieur Wilhelm BLANCHARD intègre le Conseil Municipal. L'élection d'une nouvelle adjointe aura lieu lors du prochain Conseil Municipal du 25 janvier 2023.

---

#### A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre est approuvé par 12 voix pour. Monsieur Wilhelm BLANCHARD n'a pas pris part à ce vote.**

Le procès-verbal est disponible sur le site de la mairie dans la rubrique :

<https://www.saintdolay.fr/mairie/vie-municipale/conseil-municipal/>

#### B. Les délibérations :

Note : les textes des délibérations seront disponibles sur le site internet un mois et une semaine après chaque Conseil dans le PV du Conseil dans la rubrique :  
mairie/vie-municipale-conseil-municipal.

❖ URBANISME :

Vente de parcelles de terrain cadastrées AE 686, 688 et 690

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a acheté une parcelle de terrain cadastré AE436 de 750m<sup>2</sup> rue du Crézelo (délibération du 19 décembre 2019) au prix de 35 € le m<sup>2</sup> avec l'engagement de vendre une partie de cette parcelle afin d'agrandir une parcelle voisine.

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le prix de 35 € le m<sup>2</sup> pour la vente de parcelles de terrain cadastrées AE 686, 688 et 690 pour une superficie totale de 226m<sup>2</sup>.**

❖ FINANCES :

- ✓ Autorisation pour mandatement en 2023 à hauteur du ¼ des crédits votés en investissement en 2022

Monsieur Le Maire propose de délibérer afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 dans la limite du quart des dépenses d'investissements inscrites en 2022. Cela permet de maintenir le fonctionnement de la gestion des affaires courantes de la commune en attendant le vote du budget en mars prochain.

**Budget Principal COMMUNE DE SAINT-DOLAY (21700)**

Chapitre	Intitulé	Total des BP 2022	le quart crédit ouvert
2031	Frais d'études	71 600.00€	17 900.00€
202	Frais de réalisation document d'urbanisme	15 000.00€	3 750.00€
<b>Total chapitre 20</b>		<b>86 600.00€</b>	<b>21 650.00€</b>

204	Subvention d'équipement versée	32 000.00€	8 000.00€
<b>Total chapitre 204</b>		<b>32 000.00€</b>	<b>8 000.00€</b>

2111	Terrain	65 000.00€	16 250.00€
2116	Cimetière	10 000.00€	2 500.00€
2152	Installation de voirie	6 000.00€	1 500.00€
21571	Matériel roulant	36 000.00€	9 000.00€
2183	Matériel bureau et informatique	29 500.00€	7 375.00€
2184	Mobilier	23 000.00€	5 750.00€
2188	Autres immobilisations corporelles	194 741.87€	48 685.46€
<b>Total chapitre 21</b>		<b>364 241.87€</b>	<b>91 060.46€</b>

2312	Terrains	115 000.00€	28 750.00€
2313	Constructions	677 000.00€	169 250.00€
2315	Installations, matériels et outillages techniques	838 160.00€	209 540.00€
<b>Total chapitre 23</b>		<b>1 630 160.00€</b>	<b>407 540.00€</b>

**Budget Annexe ASSAINISSEMENT (21701)**

Chapitre	Intitulé	Total des BP 2021	Le quart crédit ouvert
2762	Créances sur transfert de droits à déduction TVA	40 000.00€	10 000.00€
<b>Total chapitre 27</b>		<b>40 000.00€</b>	<b>10 000.00€</b>
2031	Frais d'études	10 000.00€	2 500.00€
<b>Total chapitre 20</b>			
2315	Installations, matériels et outillages techniques	94 000.00€	23 500.00€
<b>Total chapitre 23</b>		<b>94 000.00€</b>	<b>23 500.00€</b>

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le mandatement en investissement à hauteur du ¼ des crédits inscrits en 2022 pour le budget Principal et le budget Assainissement.**

✓ **Décision Modificative N°1 au budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire indique qu'il reste deux lots du lotissement des Châtaigniers dont les compromis de vente sont signés mais non vendus. Par conséquent, pour constater ce stock final, il est nécessaire d'ajouter des crédits au budget :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
023 Virement section d'investissement	25 000.00€	71355 Constatation stock final	25 000.00€
<b>INVESTISSEMENT</b>			
3555 Constatation stock final	25 000.00€	023 Virement de la section de fonctionnement	25 000.00€

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le mandatement de la somme de 25 000€ au budget du Lotissement des Châtaigniers.**

❖ **ENFANCE JEUNESSE**

✓ **Recrutement au restaurant scolaire**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance-jeunesse, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le nouveau prestataire, qui livre les repas en liaison froide depuis septembre 2022, ne met pas d'agent à disposition pour le service. Il est proposé de renouveler le contrat de l'agent recruté en septembre 2022 dernier pour pourvoir au service. Ce contrat serait établi du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 07 juillet 2023 sur une base de 25 heures par semaine au grade d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> échelon.

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement de l'adjoint technique pour le restaurant scolaire à hauteur de 25h/semaine du 1<sup>er</sup> janvier au 7 juillet 2023.**

✓ **Tarifs du séjour ski : complément délibération du 30 novembre 2022**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance-jeunesse, rappelle la délibération prise le 30 novembre 2022 concernant les tarifs fixés par le Conseil Municipal. Les tarifs votés ne concernent que les familles domiciliées sur la commune de Saint-Dolay.

Le séjour « Ski » prévu aux Gets pour 25 jeunes âgés de 10 à 17 ans, du 11 février au 18 février 2023, est proposé aussi aux familles de communes extérieures. Le tarif alloué pour les familles de communes extérieures est fixé à 615 €.

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif pour les familles extérieures à la commune pour le séjour « Ski » aux Gets.**

**C. Questions et informations diverses :**

Préparation budgétaire 2023 : les dates du planning budgétaire sont planifiées.

---

**LE PROCHAIN CONSEIL AURA LIEU LE 25 JANVIER 2023 À 20H00**

---

**Les vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier 2023  
à la salle polyvalente à 18h00.**

Patrick GÉRAUD, Maire de Saint-Dolay,  
Mesdames et Messieurs les adjoints et les conseillers municipaux,  
le personnel communal  
vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année  
pour vous et votre famille.

Meilleurs Vœux  
2023

**Groupe municipal « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité.**

**Pour une grande concertation sur l'agriculture d'aujourd'hui et de demain à Saint-Dolay.**

**Un constat partagé**

- Âge des agriculteurs élevé. Fermes non reprises par les jeunes. Ratio entre rémunération et temps de travail trop faible.
- Exploitations et investissements toujours trop importants. Monoculture et élevage intensif épuisent les sols et sous-sols.

**...mais des solutions existent**

- Mieux répartir les terres agricoles, c'est installer plus d'agriculteurs sur une même surface. Transmettre à de nouveaux agriculteurs des fermes et des parcelles à taille humaine, mieux exploitables au quotidien et revendables à terme.
- Une juste rémunération pour les agriculteurs. Privilégier les circuits courts avec le moins d'intermédiaires possible, c'est préserver la marge des producteurs. Le métier est suffisamment difficile pour garantir un revenu convenable.
- Pour éviter que leurs cerveaux ne finissent d'épuiser leurs corps, soulageons les agriculteurs ! Pour partager les risques (et les certitudes) les Citoyens Dolaysien(nes) pourraient parfaitement prendre des parts sociales dans les exploitations.
- Favoriser des cultures de productions locales, en circuit court. La viande, les fruits et légumes, les céréales doivent être transformés et vendus sur notre territoire. Il existe des débouchés et un potentiel dans les placards des habitants et dans la restauration collective, notamment la cantine des écoles.
- Il est vital de prendre en compte les modifications climatiques pour l'agriculture de demain. La démarche de développement durable passe par l'évolution des habitudes de production et de consommation. Non, les volumes d'épandages de lisier ne sont pas naturels. La gestion de la captation d'eau pour l'arrosage est loin d'être assurée.

À l'échelle communale, inter-communale et départementale, il est POSSIBLE de modifier les pratiques agricoles. Ce n'est pas une fatalité. Nous devons créer un véritable « **Projet Alimentaire de Territoire** » sur le territoire d'Arc Sud Bretagne. Des communes proches de Saint-Dolay mettent déjà en place des concertations sur ce thème. Agriculteurs, consommateurs, SAFER, élus, nous devons travailler tous ensemble pour adapter et soutenir le monde agricole.

Partagez vos idées citoyennes : [saintdolaycitoyens@mailo.com](mailto:saintdolaycitoyens@mailo.com) Facebook : @saintdolaycitoyens

*Vos élus, Audrey BERTET et Stéphane PELLION*

**Ce qui change au 1er janvier 2023**

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

➤ **SANTÉ :**

- Les **préservatifs seront gratuits en pharmacie** : dès le 1er janvier 2023, tous les jeunes âgés de moins de 26 ans pourront obtenir des préservatifs masculins gratuitement en pharmacie.  
Elle vient s'ajouter à d'autres dispositions de prévention de la santé sexuelle des jeunes déjà prises ou prévues dans le Projet de loi de financement pour la Sécurité sociale (PLFSS) 2023 :
  - gratuité de la contraception pour les jeunes femmes jusqu'à 25 ans inclus ;
  - accès généralisé au dépistage sérologique du VIH dans tous les laboratoires de biologie médicale sans ordonnance et avec prise en charge à 100 % ;
  - élargissement du dépistage sans ordonnance en laboratoire de biologie médicale à d'autres IST et prise en charge du dépistage à 100 % pour les moins de 26 ans ;
  - prise en charge à 100 % de la contraception d'urgence, sans prescription, pour toutes les femmes.
- Le programme national de **dépistage néonatal** est élargi à partir du 1er janvier 2023 : le dépistage à la naissance chez tous les nouveau-nés, qui permettait de dépister 6 maladies rares ainsi que la surdité permanente, sera étendu à 7 maladies supplémentaires à partir du 1er janvier 2023, a annoncé le ministre de la Santé et de la Prévention.

➤ **EMPLOI :**

- Nouveau montant de 6 000€ pour l'**aide à l'embauche d'alternants**. Auparavant, cette aide s'élevait à 5 000€ pour l'embauche d'un alternant mineur et à 8 000€ pour un majeur. Le montant est donc revalorisé pour les mineurs et rabaissé pour les majeurs.

- Le **SMIC** va atteindre 1 709,28€ brut par mois soit 1 353€ net pour 35 heures hebdomadaires.
- Prime de 100€ pour les **nouveaux covoitureurs** : Les conducteurs qui se lanceraient dans le covoiturage de courte distance, à partir du 1er janvier 2023, pourraient recevoir une prime de 100€.

➤ **LOGEMENT :**

- Évolution **des critères du logement décent** : un logement pourra être qualifié de décent, et pourra être proposé à la location, lorsque sa consommation d'énergie ne dépassera pas 450 kWh/m<sup>2</sup>, selon le critère de performance énergétique (DPE).
- Paiement d'un forfait en **l'absence de compteur Linky** : les ménages refusant d'installer un compteur Linky, et n'ayant relevé aucun index de consommation depuis 1 an, devront payer 8,30€ tous les 2 mois.
- **Fin du démarchage commercial** à partir de numéros en 06 ou 07 : les plateformes de démarchage devront utiliser des numéros commençant par 09.

La **Poste augmente ses tarifs et modifie les délais** : la Poste tend désormais vers le numérique. Le timbre rouge pour la « lettre prioritaire » disparaît et sera remplacé par une e-lettre.

Pour les envois ordinaires

Le timbre vert, utilisé pour des envois jusqu'à 20 grammes, sera distribué en J+3 au prix de 1,16€\*.

Pour les envois importants

Pour l'envoi d'un document original ou de petites marchandises, la Poste crée la Lettre Services Plus. Elle sera distribuée en J+2 au prix de 2,95 €\*.

Pour les envois urgents

Il ne sera plus possible de coller un timbre rouge sur une enveloppe. La lettre rouge sera rebaptisée "e-lettre rouge" et sera disponible en bureau de poste et sur laposte.fr (24h/24h et 7/7j).

La e-lettre rouge sera distribuée en J+1 au prix de 1,49€\*.

Concrètement, il faudra que votre courrier soit rédigé en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, avant 20h, pour que le courrier (jusqu'à 3 feuillets) soit imprimé et distribué le lendemain (à votre place).

Même si les timbres rouges ne sont plus commercialisés, ils seront toujours acceptés en 2023 mais le service rendu ne sera pas le même. Au lieu d'une distribution à J+1 le délai passera à J+3.

Pour les envois nécessitant une traçabilité

La Poste mettra en place la « lettre turquoise » qui sera distribuée à J+2. Elle sera proposée à partir de 2,95€\* (en fonction du poids).

Pour les envois en recommandé

Pour des envois réglementaires, qui nécessitent une preuve juridique, comme la résiliation d'un bail, la lettre recommandée est maintenue. Elle sera distribuée en J+3 à 4,83€\*.

**\*Une option de suivi de distribution sera disponible pour 0,50€ de plus.**





L'association Relais Jeunes 56 reconduit des ateliers thématiques auprès des parents et familles en janvier 2023 sur Muzillac (à l'ALSH Vacances à la Carte) et Nivillac (Maison des Solidarités) :

- Mardi 10 janvier à 21h00 : Les écrans 2-12 ans,
- Samedi 14 janvier 10h00-12h00 : À la découverte des émotions 6-10 ans,
- Samedi 21 janvier de 10h00- 17h00 : Jeux de communication dans la famille,
- Mardi 24 janvier 19h00-21h00 : Les conduites à risques chez l'adolescent.

Les inscriptions se font par mail : [ateliers.relaisjeunes56@gmail.com](mailto:ateliers.relaisjeunes56@gmail.com)



ENVIRONNEMENT :



COLLECTE DE COQUILLES D'HUITRES

Donnez une seconde vie aux coquilles d'huîtres et allégez votre poubelle !

La déchetterie de Kerbodo à Muzillac met à disposition deux caissons dédiés à la récupération des coquilles d'huîtres jusqu'en mars 2023.

Ces coquilles d'huîtres seront utilisées pour une expérimentation dans la fabrication de produits cosmétiques.

Et si vous ne pouvez-vous pas déplacer jusqu'à Muzillac sachez que vos poules se font un régal des coquilles huîtres concassées.

Les **huîtres concassées**, constituent un apport important en calcium et en iode, éléments indispensables... Elles facilitent le broyage des graines dans le gésier des poules.

Extension des consignes de tri au 1er janvier 2023



Ça y est, le temps est venu de sortir votre bac jaune !

Mais attention, surtout pas de sacs jaunes dans les bacs !



Que dois-je faire des sacs jaunes qu'il me reste ? Ramenez-les en mairie ou au service des déchets de Nivillac.

Je n'ai pas de bac jaune, je ne suis pas allé aux permanences, pas de souci vous pouvez toujours récupérer votre bac à Nivillac auprès du pôle environnement zone de la Grée.

Tél : 02.99.91.40.90 - [environnement@arcsudbretagne.fr](mailto:environnement@arcsudbretagne.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

## EMBALLAGES ET PAPIERS



**Bouteilles et flacons en plastique**



**Briques alimentaires et emballages en carton**



**Emballages métalliques**

- Déposer en vrac
- Bien vider
- Ne pas imbriquer

+ NOUVEAU



**Tous les papiers**



**Tous les emballages : Barquettes, pots, boîtes et films en plastique, sacs et sachets,...**

Renseignements :  
 Service déchets : 02 99 91 40 90  
 Mail : environnement@arcsudbretagne.fr

Un doute?  
 Consultez l'application guide de tri de CITEO  
[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



## Le plastique c'est fantastique !! oui ! mais non !

Inventé à la fin du 19e siècle, le plastique a progressivement envahi nos vies depuis les années 50. La production mondiale est passée de 1,5 million de tonnes en 1950 à 117 millions en 1990 et à 368 millions en 2019 (source: PlasticsEurope). À tel point que rares sont les objets qui n'en contiennent pas. Il faut dire que ce matériau résistant, peu coûteux et malléable à l'envi, a de nombreux avantages....



## Alors c'est quoi le problème avec le plastique ?

C'est léger, ça résiste à la chaleur, au froid et ça peut prendre plein de formes. Mais du coup on en utilise tellement qu'aujourd'hui il a de gros impacts négatifs sur la santé de la planète. La production de plastique a été multipliée par 20 depuis les années 1960.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui il est trop souvent employé pour des usages uniques (emballage, coton-tige, etc.). Et comme ce type de plastique a une durée de vie très courte, il génère très vite beaucoup de déchets de plus en plus difficiles à recycler. On produit plus que ce qu'on peut recycler !!

### Quelques chiffres :

- 300 millions de tonnes de plastique produit chaque année, soit plus de 10 tonnes par seconde ! Aujourd'hui le plastique est le 3e matériau le plus fabriqué au monde.
- 70 kg par an : c'est l'utilisation de plastique de chaque français. La France est l'un des plus gros consommateurs en Europe.
- 40% des produits en plastique sont jetés moins d'un mois après avoir été achetés (emballages à usage unique).

Évidemment se passer du plastique c'est compliqué, surtout quand on part d'une addiction aussi forte que celle de notre société actuelle.

## La pollution plastique est une réalité, mais on fait quoi nous ?

Éviter le plus possible de consommer du plastique et arrêter d'en produire : le changement doit venir à la fois du



consommateur et des décideurs politiques et des industriels, a-t-on vraiment besoin de 10 couches de plastique autour d'un cookie ou d'une pâte de fruits ?

### Mieux le recycler

Seule une petite partie du plastique est recyclée : 23% en France. Ceci est dû à plusieurs facteurs et notamment au fait qu'ils ne sont pas bien triés en amont. La simplification des consignes de tri devrait contribuer à améliorer le taux de collecte, puisqu'en 2023, tous les Français pourront déposer l'intégralité de leurs emballages en plastique dans les bacs de tri.

### LES PLASTIQUES INTERDITS DE DEMAIN :

- Au 1er janvier 2023 : la vaisselle jetable y compris celle qui n'est pas en plastique dans les fast-foods.
- Au 1er janvier 2025 : les lave-linges neufs domestiques ou professionnels devront être équipés d'un filtre à microfibres de plastique ou de toute autre solution interne ou externe à la machine pour éviter leur rejet dans les eaux usées.

Publié en avril 2021, le décret « 3R » (Réduction, Réemploi et Recyclage) est le premier prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC). Non contraignant, il est une étape avant la suppression des emballages en plastique à usage unique en 2040. D'ici 2025, ce texte prévoit : - une réduction de 20% des emballages plastiques à usage unique, dont au minimum la moitié doit pouvoir être réemployée ou réutilisée ; - la fin des emballages en plastique à usage unique « inutiles » (ex : triple emballage dans les paquets de gâteaux) ; - 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique.

Plus d'information : <https://infos.ademe.fr/>

### Des gestes simples pour faire des économies d'énergie dans la maison :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministère de la Transition énergétique

Ecowatt | votre météo de l'électricité pour une consommation responsable (monecowatt.fr)

- Installez des ampoules LED ;
- Fermez les volets et les rideaux la nuit pour garder la chaleur ;
- Éteignez la lumière en quittant la pièce ;
- Éteignez votre ordinateur et débranchez vos chargeurs après usage ;
- Laissez entrer la lumière dans les pièces ;
- Purgez les radiateurs ;
- Utilisez un programmateur pour ne chauffer que lorsque vous êtes là ;
- Installez un mousseur sur les robinets pour économiser l'eau ;
- Couvrez les casseroles pendant la cuisson ;
- Placez vos appareils de froid loin des sources de chaleur ;
- Dégivrez le congélateur et le réfrigérateur régulièrement ;
- Réglez votre chauffe-eau entre 55° et 60°C ;
- Remplissez bien vos machines (lave-linge et lave-vaisselle) ;
- Utilisez le programme éco.



## AGENDA DE JANVIER 2023

<b>CAFÉ CONNECTÉ</b> 2 heures d'exploration numérique	Le vendredi de 14h30 à 16h30 Tous les 15 jours Salle de la médiathèque à St DOLAY  Gratuit - Ouvert à tous	Saint-Dolay
--	--	-------------



Médiathèque de Saint-Dolay  
Le 13 janvier et le 10 février de 14h30 à 16h30  
Thème : Photos et site internet de votre commune



Renseignements et inscription auprès de Carole DANIEL, animatrice CLARPA56 au 02.97.54.12.64 ou [carole.daniel@clarpa56.fr](mailto:carole.daniel@clarpa56.fr)



ALAC (Amicale Laïque Arc en Ciel) organise  
une Boum pour les enfants  
le samedi 4 février 2023 à partir de 14h30  
à la salle polyvalente de Saint-Dolay  
Ouvert à tous et gratuit



## Agenda de la Médiathèque

**En 2023, la médiathèque fête ses 20 ans d'ouverture et nous vous réservons quelques surprises.**

Nous démarrons l'année en vous proposant un grand jeu collectif sur le principe du « cadavre-exquis\* » : sur un écritoire dédié, chacun peut venir rédiger une partie de phrase sans savoir ce que le précédent a écrit.

Le texte qui en résultera sera dévoilé au mois d'avril ☺

Réouverture de la médiathèque mercredi 4 janvier à 9h30

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2023

[mediatheque@saintdolay.fr](mailto:mediatheque@saintdolay.fr) / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook @MediathequedeSaintDolay ainsi que sur le site web

[www.saintdolay.fr](http://www.saintdolay.fr)

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

### \*Cadavre exquis : qu'est-ce que c'est ?

Malgré son nom un peu morbide, le cadavre exquis est en fait un jeu qui consiste à faire composer une phrase ou un dessin par plusieurs personnes sans qu'aucune d'elles ne puisse prendre connaissance des collaborations des autres. Inventé par le mouvement artistique surréaliste au XXe siècle, ce jeu peut être réalisé en dessinant ou en écrivant. Jouer au cadavre exquis est simple et ne demande que peu de matériel : une feuille de papier et des crayons.

L'histoire : Ce jeu, appelé précédemment « les petits papiers », connut une grande ferveur à partir de 1925 quand un groupe d'écrivains, un soir, rue du Château, chez Marcel Duhamel, y joua.

Le nom " cadavre exquis " tient dans la première phrase obtenue par cette technique ce soir-là :

" Le cadavre exquis boira le vin nouveau. "

Les revues surréalistes en publièrent des exemples à partir de 1927 (Ernest, Masson, Max Morise : A. Breton, J. Hérold, Tanguy, Brauner). Le groupe surréaliste portugais (Azevedo, Dominguez, Moniz-Pereira, Antonio Pedro et Vespeira) a exécuté en 1948 un " cadavre exquis " entièrement peint.

### SAINT-DOLAY INFO :

Pour la diffusion de vos articles pensez à les transmettre avant le dernier mercredi de chaque mois pour une publication au 10 du mois suivant

**RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR :**

LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>

FACEBOOK : [commune de Saint-Dolay](#)



Cette année le bulletin annuel sera distribué en février 2023.



*L'équipe municipale vous  
souhaite une bonne année 2023*

